

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_20
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

**Direction en charge : Pôle Relations Citoyennes et Attractivité
Territoriale**
Service en charge : Animation sociale

**Objet : Centre Social du Soleil Levant - Attribution et versement d'une
subvention de fonctionnement complémentaire au titre de l'année
2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-9 et L 2311-7 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2022, portant approbation de la signature d'une convention d'objectifs et de financement quadripartite 2022-2025, entre l'association assurant la gestion du Centre Social du Soleil Levant, le Conseil Départemental de la Loire, la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire et la Ville de Firminy, formalisant les engagements de chacun ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2024, portant attribution et versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Social du Soleil Levant, pour un montant de 61.698 euros ;

Considérant les difficultés financières prégnantes et non conjoncturelles auxquelles doit faire face le Centre Social du Soleil Levant, à l'instar de la plupart des structures équivalentes au plan national, qui conduisent regrettablement un nombre conséquent de celles-ci à la fermeture ;

Considérant les modalités financières d'accompagnement telles que prévues à l'article 4 de la convention quadripartite précitée, qui prévoit une revalorisation possible de la subvention annuelle de fonctionnement, encadrée au regard de l'évolution des activités de la structure et non activée à ce jour ;

Considérant que le Centre Social du Soleil Levant satisfait nonobstant son bilan financier déficitaire pleinement aux objectifs définis à ladite convention, avec une hausse substantielle des heures d'accueil de son centre de loisirs (+47%) et de son secteur jeunes depuis 2018 (+82%), que l'inclusion sociale est au cœur des préoccupations de l'équipe dirigeante, avec une augmentation de 35% de l'accueil des familles, dont une hausse de 41% des familles les plus en difficulté sur la même période (quotient familial inférieur à 450), que son action en faveur de l'inclusion des enfants porteurs de handicap connaît une hausse très forte du nombre d'heures d'accueil (+186 % sur deux ans) ;

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_20
Référence Nomenclature n°7.5

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 8.032 euros à l'association Centre Social du Soleil Levant, portant ainsi l'aide financière de la Ville de Firminy à 70.000 euros pour l'année 2024 ;
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 8.032 euros à l'association Centre Social du Soleil Levant, portant ainsi l'aide financière globale de la Ville de Firminy à 70.000 euros pour l'année 2024 ;
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

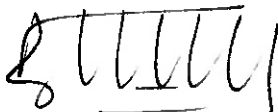
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 Septembre 2024

La Secrétaire de séance

Chantal PORTAILLER



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 19 Septembre 2024.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAID



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_20
Référence Nomenclature n°7.5

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Centre Social du Soleil Levant - Attribution et versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire au titre de l'année 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PORTAILLER Chantal.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de membres absents :
Nombre de votants : 33

